

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GENERALI EURO CONVERTIBLES ISR - Part C

ISIN: FR0010694133

Société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio

Objectifs et politique d'investissement

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP vise à obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Exane Convertible Index Euro (coupons nets réinvestis – en euro), sur une durée minimale de 3 (trois) ans, au travers d'une allocation entre obligations convertibles, obligations échangeables en actions et autres titres de créance. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

L'univers d'investissement initial du FCP est défini comme étant constitué de l'ensemble des entreprises cotées des pays de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni et de la Suisse avec une taille d'émission en circulation supérieure ou égale à 100 millions d'euros.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds est exposé entre 80 % et 100 % de son actif à des titres de créance émis par des émetteurs privés principalement libellés en euro comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables en action) et autres titres de créance.

Ces émissions privées peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

L'exposition au risque actions du portefeuille peut atteindre 150 % de l'actif par le biais des investissements dans des titres de créances comportant une exposition actions et par le biais d'investissement sur les marchés dérivés.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire européen, émis par des émetteurs privés et/ou par des états membres des pays de l'OCDE incluant les « contingent convertibles » (CoCos).

Le FCP pourra, à titre accessoire, investir en actions de toutes zones géographiques, sur des capitalisations de toutes tailles.

Le FCP peut détenir jusqu'à 10 % de son actif en OPCVM français et/ou européens. Ces fonds sont principalement des OPCVM monétaires utilisés à des fins de gestion de trésorerie.

Le fonds pourra être exposé dans la limite du 20 % de son actif à des titres libellés en devises différentes de l'euro.

Le FCP pourra recourir à des produits dérivés pour des raisons liées à la couverture, à l'exposition ou à la gestion efficace du portefeuille.

Suite à l'application du filtre éthique, sont exclus de l'univers d'investissement l'ensemble des titres impliqués dans la violation des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, les armes controversées, le charbon et les sables bitumineux (plus de 30 % des revenus provenant du charbon et plus de 5 % des revenus provenant de l'extraction de sables bitumineux. Ainsi, l'univers de départ est réduit dans un premier temps par l'application du filtre éthique.

Dans un second temps et dans le cadre d'une approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers d'investissement, le FCP a pour vocation d'avoir un profil ESG supérieur à celui de son univers d'investissement. Pour y parvenir, le gérant s'assurera que le score ESG du portefeuille soit supérieur au score de l'univers d'investissement après élimination de 20 % des valeurs les moins bien notées. Il est à noter que la note ESG globale du portefeuille est calculée en tenant compte de la pondération des titres en portefeuille.

En outre, la note ESG des titres en portefeuille devrait être égale au moins à 25. Toute note ESG en deçà de 25 est exclue du portefeuille même si elle ne fait pas partie des 20 % des titres les moins bien notés.

Notre méthodologie d'analyse ESG est structurée autour des piliers E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance). Pour chaque valeur, un score ESG global est calculé. La note ESG est exprimée selon une échelle allant de 0 à 100 où 0 représente la note la plus basse et 100 représente la note la plus élevée. Le score ESG est fondé sur un référentiel de critères adapté à chaque secteur et basé sur différentes données recueillies auprès de fournisseurs de données extra-financières.

Pour chacun des piliers sont pris en compte, à titre d'exemple :

- Environnement : Changement climatique, performance énergétique, gestion des ressources en eau, gestion des déchets
- Social : gestion des ressources humaines, santé et sécurité des salariés, diversité, développement des compétences, relations avec les communautés locales, les clients et les fournisseurs, qualité et sécurité des produits et services, respect des droits humains
- Gouvernance : composition et diversité des organes de gouvernance, rémunération des dirigeants, audit, droits des actionnaires, éthique des affaires.

Il est à noter cependant que la limite méthodologique majeure de cette approche réside dans le fait que les notes ESG des différents titres sont basées principalement sur les comportements ou données passées des entreprises sans s'inscrire dans une démarche résolument prospective.

Le fonds a obtenu le label ISR en décembre 2021.

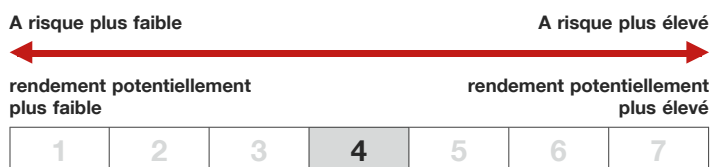
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 11 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le FCP réinvestit son résultat net.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Le FCP est classé article 8 selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (SFDR).

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait notamment de l'investissement dans des titres de créances comportant une exposition action (obligations convertibles et obligations échangeables en actions).

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

Risque important non pris en compte par cet indicateur :

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,50 % de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **décembre 2021**.

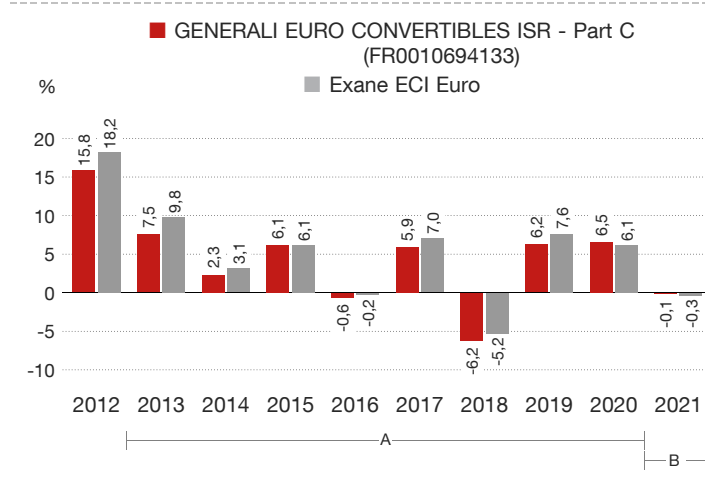
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

GENERALI EURO CONVERTIBLES ISR - Part C a été créé en 2008.

Les performances ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indice de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 1er février 2013.

A L'indice de référence a été modifié le 1er février 2013, il est calculé coupons nets réinvestis depuis cette date.

B A partir du 2 août 2021, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement ainsi que la dénomination de votre FCP ont été modifiés.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la succursale de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site www.generali-invest.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion : Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur <http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

Catégorie de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

La responsabilité de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er octobre 2022.